

DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION 2020-2021

BTS Technico-commercial

1^{ère} année

2^{ème} année

À COMPLÉTER EN LETTRES MAJUSCULES

RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT:

NOM :

Prénom :

DATE DE NAISSANCE : / / Garçon Fille

VILLE ET DEPARTEMENT DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

ADRESSE MAIL : (Si ce n'est pas déjà le cas, il vous faut créer une adresse mail contenant votre nom et prénom.

Exemple : nom.prenom@gmail.com ou prenom.nom@gmail.com)

.....@.....

Téléphone personnel du candidat :

ADRESSE DU CANDIDAT :

..... CODE POSTAL : VILLE :

Régime : INTERNE EXTERNE, DEMI-PENSIONNAIRE

DERNIER ÉTABLISSEMENT FREQUENTÉ

Année :

ÉTABLISSEMENT: Privé sous contrat Privé hors contrat Public Autre :

NOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE : PAYS :

CLASSE FRÉQUENTÉE : NUMÉRO DE TÉLÉPHONE:

Quel baccalauréat avez-vous obtenu ?

..... Année :

Autre(s) diplôme(s) :

PHOTO
RÉCENTE

RENSEIGNEMENTS SUR LES REPRÉSENTANTS LEGAUX :

REPRÉSENTANTS LEGAUX : Père et Mère Père Mère Tuteur Candidat lui-même

LEUR SITUATION FAMILIALE : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e) Veuf (ve) Vie maritale

	PERE	MERE	TUTEUR OU CANDIDAT LUI-MEME
NOM
PRÉNOM
Tél. portable
Tél. domicile
Tél. travail
Adresse mail

PAYEUR Oui Non Oui Non Oui Non

- Occupe un emploi
- En recherche d'emploi
- Préretraite ou retraité
- Autre

- Occupe un emploi
- En recherche d'emploi
- Préretraite ou retraité
- Autre

Si emploi
métier

Ville

Nom de
l'employeur

Nombre d'enfants à charge

EVENTUELLEMENT 2^{ème} DOMICILE: Père et mère Père Mère Tuteur Candidat lui-même

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

PAYS

SITUATIONS PARTICULIERES

Sous contrat d'Association avec l'État, LA SALLE - SAINT NICOLAS est habilité à recevoir des boursiers nationaux. Etes-vous boursier en 2019-2020 ? Non Oui (Joindre photocopie de l'attestation)

Indiquez si vous êtes dans l'une de ces situations :

Pupille Orphelin : de Père de Mère de Père et de Mère

MOTIVATION PERSONNELLE (lettre de motivation conseillée)

- Pourquoi avez-vous choisi La Salle-Saint Nicolas? Qu'en attendez-vous?

(Vous avez connu notre établissement par : Notre site Internet Google Autre:)

- Quels sont vos points forts pour réussir dans notre établissement?

- A l'inverse, quelles seront d'après vous les difficultés que vous pourriez rencontrer pour bien s'y adapter?

- En dehors de l'école, avez vous des activités associatives? Non / Oui. Si Oui, lesquelles:

- Autres informations (problèmes de santé, formation religieuse ...)

ENGAGEMENT PRÉALABLE À TOUTE INSCRIPTION

LA SALLE - SAINT NICOLAS est un établissement catholique associé à l'État par contrat et sous tutelle des Frères des Écoles Chrétiennes, congrégation religieuse fondée par Saint Jean-Baptiste de La Salle en 1680. Le souhait des responsables et de toute l'équipe éducative est que chacun puisse y vivre et travailler dans un climat de liberté et de responsabilité qui permette à tous de donner le meilleur d'eux-mêmes. Dans cet esprit, l'étudiant est invité à prendre une part active à la marche de l'établissement. L'admission à LA SALLE - SAINT NICOLAS suppose de la part de l'étudiant et de sa famille qu'ils adhèrent au projet éducatif de l'école (disponible sur notre site Internet www.st-nicolas.org) et qu'ils en acceptent les conditions financières (voir annexe), l'établissement étant privé.

ATTESTATION

Je soussigné étudiant et je soussigné agissant en qualité de Père, Mère ou Tuteur (tutrice) du candidat (rayer la mention inutile) sollicite son admission à LA SALLE - SAINT NICOLAS d'Issy-les-Moulineaux et en accepte les règlements intérieur et financier dont il reconnaît avoir pris connaissance.

A Signature de l'étudiant : Signature des parents ou du représentant légal :

Le / /

PIÈCES À JOINDRE À CE DOSSIER :

- Chèque de 30€ pour frais d'ouverture de dossier (cette somme reste acquise à l'établissement quelle que soit la décision prise) à l'ordre de l'OGEC La Salle St Nicolas
- Copies des bulletins trimestriels des deux précédentes années et de l'année en cours.
- Curriculum Vitae
- Copie de l'attestation de la sécurité sociale
- La « Fiche d'urgence »

Documents obligatoires pour l'inscription à l'examen du BTS

- Copie du relevé de note du baccalauréat
- Copie de la pièce d'identité du candidat
- Copie de l'attestation de recensement
- Copie du bulletin de notes du BTS si vous avez déjà passé cet examen.

Attention : En cas d'avis défavorable, aucun document ne sera retourné.

Contact : M. PATAKI, adjoint de direction, pataki@st-nicolas.org

Mme BREUIL, secrétaire des étudiants, breuil@st-nicolas.org

1. LES FRAIS DE SCOLARITE : Contribution familiale, demi-pension et internat

Les frais de scolarité **sont déterminés en tenant compte des périodes de stages et de vacances scolaires.**

La contribution familiale est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement.

L'établissement a fait le choix pour la contribution familiale (mais pas pour la demi-pension et l'internat) de tarifs coefficientés du **quotient familial.**

Si vous souhaitez en bénéficier, **merci de joindre impérativement une photocopie de votre avis d'imposition de vos revenus de 2018 reçu en 2019.** Sinon, vous serez intégré en Catégorie F.

Contribution des familles

(Incluant le prix des repas pour les demi-pensionnaires et le prix de l'hébergement pour les internes,
tarif mensuel en maigre et tarif annuel sur 9 mois en gras)

Catégorie	Revenus imposables	BTS			
		EXTERNE	DEMI-PENSIONNAIRE		INTERNE
			4 déjeuners	5 déjeuners	
A	0 à 15423	1175	2129	2367	6575
		130,6	236,6	263	730,6
B	15424 à 21525	1429	2383	2621	6829
		158,8	264,8	291,2	758,8
C	21526 à 28748	1511	2465	2703	6911
		167,9	273,9	300,3	767,9
D	28749 à 40570	1682	2636	2874	7082
		186,9	292,9	319,3	786,9
E	40571 à 52376	1734	2688	2926	7134
		192,7	298,7	325,1	792,7
F	52377 et plus	2016	2970	3208	7416
		224	330	356,4	824

Une réduction est accordée, uniquement sur l'une des contributions familiales, aux familles ayant plusieurs enfants dans notre établissement.

- Réduction pour 2 enfants : 25% sur la contribution la plus élevée.
- Réduction pour 3 enfants : 50% sur la contribution la plus élevée + 25% sur la contribution immédiatement inférieure.
- Réduction pour 4 enfants et plus : Gratuité sur contribution la plus élevée + 50% sur contribution immédiatement inférieure + 25% sur contribution immédiatement inférieure.

Une réduction de 30% est accordée aux familles dont l'un des deux parents est employé dans le groupe scolaire La Salle St Nicolas, non cumulable avec toute autre réduction et uniquement sur la contribution familiale.

2. LES FRAIS ET COTISATIONS DIVERS

- Les livrets d'exercices avec un maximum de 150€.
- Voyage scolaire : Une participation sera demandée selon la destination.
- Les cotisations aux associations : Cotisation UROGEC (Enseignement Catholique Régional) (4€60 par étudiant), Cotisation Réseau Lassallien (11€50 par étudiant), Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement libre (29€ par famille). Ces cotisations restent acquises même en cas de départ de l'élève en cours d'année.
- L'assurance responsabilité civile du groupe scolaire couvre l'ensemble des étudiants pour leurs activités scolaires au sein et en dehors de l'établissement (hormis sports d'hiver).

3. LES BOURSES

L'établissement La Salle – Saint Nicolas est habilité à recevoir les élèves boursiers.

Pour tous renseignements et toutes correspondances relatifs aux bourses et aux fonds sociaux, s'adresser au service Comptabilité des Familles et consulter le site Internet www.ia92.ac-versailles.fr – Vie de l'élève – Aides à la scolarité – Bourses de collègue et de lycée.

4. LA RESTAURATION

Tarif d'un repas occasionnel pour un **externe** : 9€ (payable avec la carte de l'élève). (A titre indicatif le repas d'un collégien **demi-pensionnaire** est facturé 7€).

Les déjeuners et diners sont composés d'une entrée, d'un plat garni et d'un dessert.

L'accès à la cafétéria est possible que si la carte de l'étudiant est approvisionnée (à déposer à la comptabilité, à l'ordre de l'OGEC La Salle Saint Nicolas. Indiquer la classe et le nom de l'étudiant).

Le statut externe, demi-pensionnaire 5 jours ou 4 jours sera arrêté définitivement par la famille le 18 septembre 2020 pour toute l'année.

5. LA FACTURATION ET LES REGLEMENTS

La facturation est annuelle pour l'année scolaire. Elle est établie fin septembre, mise à disposition sur ecoledirecte.com et payable par prélèvement en 9 mensualités (d'octobre à juin), suivant les documents fournis par la famille permettant l'inscription définitive (dont l'avis d'imposition).

En cas de démission, tout mois commencé est dû.

En cas d'impayés, les frais de rejet de prélèvement feront l'objet d'une facturation complémentaire.

Les périodes de stages et vacances scolaires sont déjà décomptées du tarif. Aucune déduction ne sera prise en compte au-delà de 15 jours d'absence sur présentation d'un justificatif médical.

Un acompte de 200€ pour les élèves externes ou demi-pensionnaires et de 500€ pour les élèves internes est obligatoire pour valider l'inscription. Il sera déduit des mensualités à compter du début de l'année scolaire.

Attention : En cas de résiliation avant la rentrée scolaire sans cause réelle et sérieuse (déménagement, orientation au lycée vers une section professionnelle ou technologique non assurée par l'établissement ou tout autre motif légitime exposé et justifié par courrier au chef d'établissement et accepté par lui), cet acompte restera acquis à l'établissement.

6. DIVERS

Le Groupe Scolaire ne répond en aucun cas des pertes, vols ou détériorations de tout objet ou d'argent appartenant à des étudiants (vêtements, téléphone, lecteur audio, lecteur vidéo, cycles, motos, articles de sport, montres, etc.).

Ne pas confier aux étudiants d'objets de valeur ou d'argent en espèces.

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un étudiant fera l'objet d'une facturation sur la base du coût réel incluant les frais de main d'œuvre.

Une carte est remise à l'étudiant pour l'année scolaire. Cette carte doit être restituée en fin d'année. Elle est nécessaire pour pénétrer dans l'enceinte du Groupe Scolaire et accéder aux restaurants, passer au self et payer les consommations à la cafétéria.

Le renouvellement d'une carte détériorée, perdue ou volée entraîne le versement d'un montant de 15 € et de 10€ pour le carnet de correspondance.

Nous, soussignés, Monsieur et Madame _____, reconnaissons avoir pris connaissance des TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 ci-dessus détaillés et en accepter les termes, de même que nous avons lu et accepté le règlement interne de l'établissement (à consulter sur le site internet www.st-nicolas.org)

Date :/...../.....

Père
Signature

Mère
Signature

Tuteur
Signature